

La lecture ne serait pas entravée si on écrit «les conducteur-trice-s» de loco

ÉGALITÉ • Selon une étude de l'Université de Fribourg, la féminisation des noms de métiers et de fonctions ne constitue pas une lourdeur dans la lecture des textes.

Contrairement à ce qu'affirme l'Académie française, la féminisation du langage n'alourdit pas un texte. Après un petit temps d'adaptation, il est possible de lire à une vitesse normale les «avocates et les avocats» ou «les avocat-e-s». C'est la conclusion d'une étude de chercheuses et chercheurs en psycholinguistique de l'Université de Fribourg, intitulée «Lourdeur de texte et féminisation: une réponse à l'Académie française».

Selon la célèbre institution fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu, «il est inutile, pour désigner un groupe de personnes composé d'hommes et de femmes, de répéter le même substantif ou le même pronom au féminin puis au masculin». L'Académie recommande également d'éviter l'usage de barres obliques ou de parenthèses pour signifier le féminin (écrire par exemple «les adhérent(e)s»).

Au singulier, lorsque le masculin revêt un sens générique, de telles surcharges n'apportent aucune information supplémentaire et gênent considérablement la lecture, affirme encore l'Académie sur son site internet. «C'est peut-être lourd, mais on s'y habitue très vite», rétorque Pascal Gygax de l'Université de Fribourg.

En défaveur des femmes

Pour le prouver, il a fait lire à vingt étudiantes et vingt étudiants cinq textes mettant en scène cinq métiers et rédigés de quatre manières différentes: «les maçons», «les maçonnes», «les maçon-ne-s» et «les maçons ou les maçonnes». Il en ressort que si la lecture de la première phrase rédigée sous forme féminine ou épïcène est effectivement ralentie, dès la seconde elle redevient normale.

Ceci sans compter le fait que l'utilisation du masculin

générique pousse automatiquement à une représentation biaisée en défaveur des femmes. Dans deux autres études réalisées avec les universités de Berne, Sussex (Angleterre) et Trondheim (Norvège), les scientifiques montrent en effet que la représentation mentale d'une profession change si l'on féminise le texte.

Ainsi, selon la première étude, le pourcentage de femmes associées à un métier augmente si celui-ci est écrit au masculin et au féminin. Et il est encore plus élevé si la forme féminine est placée en premier.

En français et en allemand, révèle la seconde étude, la référence aux femmes est très fortement réduite avec l'utilisation du générique masculin. Pourtant, là encore, l'Académie française tient à cette forme, en particulier pour les titres, grades et fonctions.

Il serait donc faux d'écrire «la députée». Car seul le masculin, qui est le genre «non marqué», peut traduire la nature indifférenciée de ces noms, explique l'Académie. Et d'affirmer que la préservation de dénominations collectives et neutres permet justement d'instaurer une réelle égalité.

Académie misogyne

«La langue est vivante et n'est jamais neutre: elle est frein, miroir ou moteur», rétorque Sylvie Durrer, cheffe du Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son évolution peut donc contribuer à atteindre l'égalité de fait.

«Or l'Académie est extrêmement conservatrice, à la limite de la misogynie, quand un de ses membres ose se demander publiquement, par exemple, si le féminin de recteur ne serait pas rectale!», souligne Sylvie Durrer.



Pour les «psycholinguistes» de l'Université de Fribourg, le «syndrome Märklin» ne doit plus être une exclusivité masculine.

JUERG MUELLER/KEYSTONE

Elle relève d'ailleurs que la rédaction épïcène est de plus en plus courante et même souhaitée par un nombre croissant de citoyennes et citoyens. C'est pourquoi son bureau s'est attelé à l'harmonisation des pratiques en édictant quatre règles de rédaction pour l'administration cantonale, en adéquation avec le système linguistique français.

En France en tout cas, «ce n'est pas aux administrations d'imposer des formes fémi-

nines, spécialement quand elles sont contraires à la grammaire», remarque Jean-Mathieu Pasqualini du service du dictionnaire de l'Académie française. Et de citer les exemples de «professeure» ou «auteur».

«Le souci des féministes est légitime, mais il ne doit pas remettre en cause la langue», ajoute-t-il. C'est pourquoi «l'Académie veut jouer un rôle de modération, de prudence et de respect de l'usage». ATS

QUATRE RÈGL

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud a édicté quatre règles de base suivantes pour la rédaction épïcène.

1. Recourir systématiquement à la désignation Madam(e) au lieu de renoncer à la désignation Madam(e) moiselle.
 2. Féminiser ou masculiniser les désignations de personnes, c'est-à-dire écrire «une préfète» ou «le témoin», le témoin.
 3. En cas de double désignation, adapter l'ordre de présentation féminine puis masculin, ce qui permet d'acquiescer la suite de la phrase au masculin.
 4. Utiliser le tiret pour les formes contractées des noms, afin de ne pas négliger la mixité, et non pas les parenthèses, la barre oblique.
- Il écrira donc «les président-e-s de tribunal sont chargés de...»

D'autres solutions existent encore dans chaque canton. Le Bureau a émis ses propres règles. ATS